2023-1728
2024-02-02

KLEENGROW™

Fièrement canadien
Produit assainnissant · fongiostatique · désodorisant · antibactérien
et anti-moisissures pour serres

Suppression ou repression des certains pathogènes végétaux fongiques et bactériens, les algues et les hépatiques dans la production de plantes ornementales en serre

SOLUTION · **COMMERCIAL**

PRINCIPE ACTIF :
Chlorure de dicécyl diméthyl ammonium 7,5 %

N^{O} D'HOMOLOGATION 13148 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER · POISON



CORROSIF POUR LES YEUX
IRRITE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : litres

PACE SOLUTIONS CORPS.
#142 – 766 Cliveden Pl
Delta, C.B., Canada
V3M 6C7

(604) 520-6211
(800) 799-6211
www.pacesolutions.com

Urgences de Transport:
Canutec: (613) 996-6666
Service D'intervention D'urgence:
Chemtrec: (800) 424-9300

2023-1728
2024-02-02

MODE D'EMPLOI

Comme produit désinfectant et déodorant

1. Préparer la solution en fonction du tableau ci-dessous.
2. Nettoyer la surface au moyen d'un bon détergent.
3. Rincer avec de l'eau.
4. Appliquer la solution au pulvérisateur, au pinceau ou par trempage.
5. Rincer à l'eau potable si indiqué.

Pour bains de pieds

1. Préparer la solution en fonction du tableau ci-dessous.
2. Laisser en contact pendant au moins 30 secondes.
3. Ne pas rincer.

UTILISATIONS POUR LA SERRE	QTÉ / LITRE	QUATERNAIRE ACTIF	RINÇAGE
Contact alimentaire: bancs, matériel horticole	4-8 mL	300 - 600 ppm	Qui
Contact non alimentaire: bancs, matériel horticole	4-8 mL	300 - 600 ppm	Non
Planchers, passerelles, murs, plafonds	4-8 mL	300 - 600 ppm	Non
Bains de pieds	15 mL	1,200 ppm	Non

Plantes ornementales, cultivées en serre

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de brumisation (manuel ou automatisé), ni à l'aide de brumisateurs/d'appareils de soufflage d'air portatifs.

Ne pas appliquer aux fruits ou légumes ou autres cultures vivrières. Ce produit ne doit être utilisé que pour les plantes ornementales cultivées en serre. Certaines doses recommandées ne permettent pas l'utilisation sur les plantes cultivées pour, et commercialisées comme "fleurs coupées", se référer à la colonne "Restrictions" dans le tableau ci-dessous. Ne pas pulvériser directement sur les fruits et légumes. Ne pas appliquer sur les outils ou équipements qui entrent en contact avec les aliments.

KLEENGROW™ est efficace pour contrôler ou supprimer les maladies suivantes et cibler les mauvaises herbes :

Ravageurs cibles	**Taux d'application**	**Restrictions**	**Instructions**
Tache foliaire Alternaria(Alternaria spp.)	98 mL/100 L	**NE PAS** appliquer KleenGrow pour lutter contre la tache foliaire Alternaria sur les plantes cultivées pour, et commercialisées comme "fleurs coupées".	Appliquer une pulvérisation foliaire jusqu'au ruissellement jusqu'à un volume de pulvérisation maximum de 1000 L/ha. Commencez les applications KleenGrowlorsque les conditions sont
Brûlure botrytique et moisissure grise(Botrytis cinerea) - suppression	100 – 400 mL/100 L	**NE PAS** appliquer KleenGrow pour supprimer la brûlure bactérienne Botrytis et la moisissure	

Ravageurs cibles	Taux d'application	Restrictions	Instructions
		grise sur les plantes cultivées pour, et commercialisées comme "fleurs coupées".	favorables au développement de la maladie. Utilisez un dispositif d'arrosage pour pulvériser le haut et le bas des feuilles et des tiges, en évitant les fleurs en pleine floraison. Appliquez KleenGrow avec une pulvérisation directe tous les 14 jours pour éviter la propagation des spores. Ne pas effectuer plus de 6 applications par cycle de culture.
Mildiou(Peronospora spp.)	100 – 400 mL/100 L	**NE PAS** utiliser KleenGrow pour lutter contre le mildiou sur les plantes cultivées pour, et commercialisées comme "fleurs coupées".	
Oïdium(Sphaerotheca spp.) - suppression	100 – 400 mL/100 L	**NE PAS** utiliser KleenGrow pour lutter contre le mildiou sur les plantes cultivées pour, et commercialisées comme "fleurs coupées".	
Brûlures, taches et pourritures molles bactériennes causées par Erwinia spp. - suppression	47 mL/100 L	Aucune restriction lorsqu'il est utilisé pour supprimer les brûlures bactériennes, les taches et les pourritures molles sur toutes les plantes ornementales cultivées en serre	
Algues du sol hépatiques(Marchantia spp.)	100 – 400 mL/100 L	Aucune restriction lorsqu'il est utilisé en pulvérisation dirigée sur le sol pour lutter contre les algues et hépatiques du sol.	Appliquer à un volume de pulvérisation maximum de 1000 L/ha. L'application de KleenGrow sur l'hépatique et les algues doit se faire en pulvérisation dirigée vers le sol et saturer complètement la mauvaise herbe cible. Appliquer KleenGrow tous les 14 jours. Ne pas effectuer plus de 6 applications par cycle de culture.

***NOTE : KleenGrow a été testé sur certaines espèces et variétés des cultures ornementales en serre suivantes et il a été démontré qu'il ne provoque pas d'effets néfastes sur les cultures hôtes lorsqu'il est appliqué conformément aux instructions de l'étiquette.

Alstromeria spp.,
Astelia spp
Athyrium niponicum
Buddleia
Campsis radicans
Caryopteris
C*oprosma* spp
Cordyline spp
Cornus alba,
Euonymus
Gerbera spp
Hebe spp

Hydrangea,
Ilex
Lavatera
Lonicera
Magnolia
Matteuccia struthiopteris
O*phiopogon* spp
Oncidium orchids,
Pittosporum,
Potentilla
Rhododendron
Spiraea
strathiopteris
Thuja pyramidalis

KleenGrow peut être phytotoxique pour certaines plantes ornementales ou certaines variétés individuelles et la phytotoxicité peut se développer après des applications répétées dans un court intervalle de temps. Il est recommandé de procéder à un test de pulvérisation ou de trempage avant de traiter l'ensemble de la culture, en particulier lorsque la concentration la plus élevée est utilisée. Utiliser avec précaution sur les jeunes plants ou les jeunes pousses tendres.

Ce produit peut être mélangé en réservoir avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent également le mélange en réservoir, à condition que l'intégralité des deux étiquettes, y compris le mode d'emploi, les précautions, les restrictions, les précautions environnementales et la pulvérisation Des zones tampons sont suivies pour chaque produit. Dans les cas où ces exigences diffèrent entre les étiquettes des partenaires de mélange en réservoir, l'étiquette la plus restrictive doit être suivie. Ne pas mélanger en réservoir des produits contenant le même ingrédient actif à moins qu'ils ne soient spécifiquement mentionnés sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange en réservoir de produits antiparasitaires peut entraîner une réduction de l'efficacité des pesticides ou une augmentation des dommages aux cultures hôtes. L'utilisateur doit contacter Pace Solutions Corp. à info@pacesolutions.com pour plus d'informations avant d'appliquer tout mélange en réservoir qui n'est pas spécifiquement recommandé sur cette étiquette. Un test de bocal doit être effectué avec tous les produits partenaires pour confirmer la compatibilité.

PROPRIÉTÉS MICROBICIDES

Test de confirmation de dilution d’emploi de L’AOAC QUANTITÉ DE DILUTION

QUANTITÉ DE DILUTION D’ORGANISMES PAR LITRE

Clavibacter michiganensis	1:250	4 ml

2023-1728
2024-02-02

MISE EN GARDE :
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Mortel ou poison si ingéré. Peut être nocif si absorbé par la peau. Peut entraîner la mort en cas d'inhalation. Évitez d'inhaler les brumes. Corrosif pour les yeux. Gravement irritant pour la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Protéger la peau et les yeux lors de la manipulation.

Porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes pour manipuler ce concentré. Pour l'utilisation dans une serre, porter une combinaison résistante aux produits chimiques dotée d'un capuchon permettant d'utiliser un masque respiratoire complet, des gants et des bottes en caoutchouc résistant aux produits chimiques ainsi qu'un masque complet anti-vapeurs organiques équipé d'une cartouche et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU équipé d'une boîte filtrante ayant obtenu l'approbation du NIOSH. Porter cet équipement lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et de la réparation. Interdire l'accès aux employés de la serre durant le traitement. Aérer les lieux avant de permettre l'entrée. Ne pas entrer de nouveau dans les endroits traités pendant 12 heures.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Note au médecin : Un lavage gastrique peut être contre-indiqué étant donné les risques de dommages aux muqueuses. Des mesures contre les chocs circulatoires, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent s'avérer nécessaires.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les responsables de l'usine locale de traitement des eaux usées. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

2023-1728
2024-02-02

Ce produit peut être toxique pour les abeilles et autres insectes utiles. Peut nuire aux abeilles et autres insectes bénéfiques, y compris ceux utilisés dans la production en serre. NE PAS appliquer lorsque les abeilles ou autres insectes bénéfiques visitent activement la zone de traitement.

ÉLIMINATION :
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.